

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 2 de 8

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mastics pour vitrages - consistant de: carbonate de calcium, huiles végétales, polyisobutylène, pigments + additives

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-82-1	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics; <0,1% Benzol			5 - < 10 %
	919-164-8		01-2119473977-17	
	STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H372 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
64742-82-1	919-164-8	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics; <0,1% Benzol	5 - < 10 %	
	par inhalation: CL50 = 13,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée. Poudre d'extinction. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 3 de 8

fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Nettoyage avec white-spirit possible.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7,8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Préventions des incendies et explosion

La formation de vapeurs combustibles est possible.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de précautions spéciales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastics pour vitrages

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 4 de 8

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Gants de protection

Protection de la peau

Porter selon besoins: Vêtement de protection

Protection respiratoire

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide	
Couleur:	gris	
Odeur:	faible	
Point de fusion/point de congélation:		indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		indéterminé
Limite inférieure d'explosivité:		indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:		indéterminé
Point d'éclair:		indéterminé
Température d'auto-inflammation:		> 240 °C
pH-Valeur:		non applicable
Hydrosolubilité:		insoluble
Pression de vapeur:		indéterminé
Densité:		env. 2 g/cm ³
Caractéristiques des particules:		non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

indéterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

7 %

Viscosité dynamique:

indéterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 5 de 8

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-82-1	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics; <0,1% Benzol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	rat	OCDE Ligne directrice 401	
	cutanée	DL50 > 3400 mg/kg	lapin	OCDE Ligne directrice 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 13,1 mg/l	rat	OCDE Ligne directrice 403	

Irritation et corrosivité

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Effets sensibilisants

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun à notre connaissance.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Pas d'information écologique disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-82-1	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics; <0,1% Benzol	4,2 - 7,2

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 6 de 8

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

L'élimination des emballages contaminés

Vider les restes. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 7 de 8

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 28**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO VERSTREICHKITT

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 113007000

Page 8 de 8

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (das zentrale Nervensystem) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)